

COMMUNIQUE DE L'INTERSYNDICALE DE BRETAGNE

Les représentants des syndicats UNSA (SNAPS – SEP et A§I) et FSU (EPA – SNEP) s'adressent à tous les acteurs de la vie publique et aux usagers pour :

- **défendre la place des services de la Jeunesse et des sports dans la réforme de l'administration de l'Etat ;**
- **positionner durablement Jeunesse et Sports à l'issue de la réforme.**

DE GRANDES DECLARATIONS

Le ministre Jean-François LAMOUR, dans ses discours et ses instructions, se félicite de l'extension du périmètre des compétences du ministère en 2004 et se déclare particulièrement attaché au réseau des services régionaux et départementaux de son ministère.

Le premier ministre Jean-Pierre RAFFARIN veut :

➔ accroître l'efficacité de l'administration en renforçant l'unité de son action, or Jeunesse et sports a déjà réalisé avec succès la recomposition fonctionnelle des niveaux régionaux et départementaux ;

➔ rendre son organisation plus claire pour l'utilisateur, or en cas de disparition des services Jeunesse et Sports, l'utilisateur constaterait l'incohérence des discours nationaux sur le sport et la jeunesse : les politiques ne prendraient appui sur aucune force implantée sur les territoires ;

➔ recentrer les fonctionnaires sur leurs missions au service des usagers plutôt que sur des fonctions de support et de soutien, or les fonctionnaires JS travaillent en permanence au service des usagers et s'adaptent aux besoins de ceux-ci grâce à leur disponibilité et à leur travail en réseau au plus près du « terrain ».

EN REALITE

Chaque préfet prépare son projet ce qui va conduire inexorablement à un morcellement de l'administration et parfois même à une disparition de certaines DDJS "absorbées" par les préfetures !

De ce fait l'administration d'Etat va s'en trouver déséquilibrée avec un service inégalitaire pour les citoyens.

La casse du service a commencé : le CREPS de Montry sera fermé et mis en vente le 1^{er} septembre 2005 !

ET POURTANT

Jeunesse et Sports a :

- **UN CHAMP D'ACTION CLAIREMENT IDENTIFIÉ :**

- l'extra-scolaire (sport – jeunesse, enfance),
- l'animation du temps libre ;
- l'éducation à la citoyenneté,
- le développement de la vie sociale

ET CONFIRMÉ PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES (création d'une mission LOLF "Sport, Jeunesse et vie associative" déclinée en 2 programmes "Sport" et "Jeunesse et vie associative").

- **UNE COMPÉTENCE RECONNUE** en matière de conseil, d'expertise, de formation, de contrôle, d'accompagnement des politiques locales.
- **UNE CONNAISSANCE AVÉRÉE DES RÉALITÉS DE TERRAIN** et une action déterminante de développement local et de cohésion sociale
- **UNE PROXIMITÉ DES CITOYENS ET UNE RÉPONSE ADAPTÉE À LEURS BESOINS.**

NOUS DEMANDONS

☞ La création d'un pôle « Jeunesse, sport, vie associative » dans lequel serait maintenu l'identité des missions éducatives ou le rattachement au pôle « Education–Formation ».

☞ Le respect de nos métiers de technicien et de pédagogues et des compétences spécifiques des personnels administratifs(ATOSS).

☞ Le renforcement d'un service public au plus près des citoyens.